DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Délibération
n° 2016.10.106.B

Travaux pour l'aménagement de la percée verte pour les espaces publics de la gare à Angoulême : avenant n°1

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Vincent YOU, Francis LAURENT

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.10.106.B

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / MARCHÉS PUBLICS	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PERCEE VERTE POUR LES ESPACES PUBLICS DE LA GARE A ANGOULEME : AVENANT N°1

Un marché pour l'aménagement de la percée verte pour les espaces publics de la gare à Angoulême a été lancé par procédure adaptée en juillet 2015.

Le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le lot n°1 « Travaux de voirie et de réseaux divers » (marché n°15-88) à la société COLAS SUD OUEST, ZE des Aubreaux – Lieu-dit « Four à Chaux » - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour un montant maximum de 70 000 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant ayant pour objet l'augmentation du montant maximum à 80 000 € HT en raison de travaux supplémentaires dans les conditions suivantes, non prévus initialement :

- ✓ Lors de la préparation de l'opération, la végétation étant particulièrement luxuriante, celle-ci ne laissait pas apparaitre toutes les souches à arracher.
- ✓ Les arbres existant le long du mur devaient être conservés. Cependant, leur système racinaire s'est avéré au terrassement incompatible avec la création de la nouvelle allée en béton désactivé. Ils ont donc dû être abattus (en accord avec le service environnement du maître d'ouvrage).
- ✓ L'épaisseur de terre végétale sur le site était nettement supérieure aux épaisseurs habituelles (40 à 50 cm minimum contre 20 à 30 habituellement). Une évacuation a dû être réalisée en plus du modelage.
- ✓ Les pavés de la cour n'ont pas pu être réutilisés comme prévus. Une partie de la cour a donc dû être remplacée par le prolongement de l'allée en béton en accord avec le maître d'ouvrage.

Le montant en plus-value de l'avenant n°1 s'élève à 10 000 € HT.

Le montant du marché passe de 70 000 € HT maximum à 80 000 € HT, ce qui représente une augmentation de 14,29 % par rapport à son montant initial.

Vu l'avis de la commission procédure adaptée du 29 septembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché pour l'aménagement de la percée verte pour les espaces publics de la gare à Angoulême - Lot n°1 « Travaux de voirie et de réseaux divers » à la société COLAS SUD OUEST ayant pour objet l'augmentation du montant maximum du marché de 10 000 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2312 – fonction 8243 - opération 201001 – autorisation de programme n°14.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 octobre 2016**	**Affiché le :** **18 octobre 2016**

Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PERCEE VERTE POUR LES ESPACES PUBLICS DE LA GARE A ANGOULEME

Procédure adaptée

Lot n°1 : Travaux de voirie et réseaux divers

Avenant n° 1

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Jean-François DAURE, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n° 106 B en date du 13 octobre 2016 .

TITULAIRE DU MARCHE

COLAS SUD OUEST
SAS
ZE des Aubreaux – Lieu-dit « Four à Chaux » - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE
Numéro d'identité d'entreprise : 329 405 211 00775
Code APE : 4211Z
Immatriculée au RCS sous le n° 329 405 211
Représentée par MARCELLE Nicolas, chef d'agence.

IMPUTATION BUDGETAIRE

AP 5014 – opération 50201001 – nature 2312 – fonction 8243

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 novembre 2015
Date de notification du marché : 9 novembre 2015
N° du marché : 15-88

MONTANT DU MARCHE

Marché à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 70 000 € HT.

AVENANTS PRECEDENTS

Sans objet

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant maximum en raison de travaux supplémentaires.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Le montant maximum du marché est augmenté de 10 000 € HT. Il est donc de 80 000 € HT.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant maximum initial du marché :	70 000 € HT
Montant du présent avenant :	10 000 € HT
Nouveau montant maximum du marché :	80 000 € HT

Le présent avenant fait passer le montant maximum du marché de 70 000 € HT à 80 000 € HT ce qui représente une augmentation/diminution de 14,29 %.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à , le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
P/ le Président, la Vice Présidente

Fabienne GODICHAUD